



## *Ville de Saint-Maurice*

*Val-de-Marne*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du Conseil Municipal du mercredi 14 décembre 2022*

**OBJET : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MAISONS-ALFORT**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 14 décembre à 17 h 00, le Conseil Municipal de Saint-Maurice s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Igor SEMO, Maire de Saint-Maurice

**Étaient présents (25) :**

Igor SEMO, Philippe BOURDAJAUD, Krystina BEHETRE, Thibault VITRY, Françoise NOLOT (du point 1 au point 32), Michel BUDAKCI, Pascale CHENNE, Cédric DAMIEN, Hélène COUPE, Dominique DUROSELLE, Robert ARCHAMBAULT, Anani AMOUZOUVI-ATAYI, Pascale FRESNE, Marie-Hélène AZOULAY, Alain RODRIGUEZ, Claire DELPECH-DRIANT (du point 1 jusqu'au point 7 puis pouvoir à Pascale FRESNE), Jean-Marc TAIEB, Hafida ZAIDI, Gilles BAS dit TROTY, Sébastien TIMPANO, Patrick BARUEL, Patrick GRANGE, Claude NICOLAS, Jean LOISEAU, Tiffany FARLEY.

**Étaient excusés (8) :**

Pascal DURAY donne pouvoir à Hafida ZAIDI, Christian CAMBON donne pouvoir à Igor SEMO, Magdalena AMOURETTI donne pouvoir à Françoise NOLOT jusqu'au point 32 (qui quitte la séance), Christine BEAUCHEMIN-FLOT donne pouvoir à Alain RODRIGUEZ, Ismaël CHITOU donne pouvoir à Hélène COUPE, Yves SARFATI donne pouvoir à Philippe BOURDAJAUD, Natacha MORALI donne pouvoir à Pascale CHENNE, Katia LESSAULT donne pouvoir à Patrick GRANGE

Monsieur Robert ARCHAMBAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Jean LOISEAU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que la caserne de pompiers de Maisons-Alfort a besoin de rénover l'ensemble de ses lieux de vie afin d'offrir au personnel de meilleures conditions de repos ou de restauration pendant les gardes ;

**CONSIDERANT** que la Ville contribue au fonctionnement des casernes du corps des Pompiers de Paris, mais l'aménagement des lieux de vie reste à la charge des amicales ;

**CONSIDERANT** que la section locale de l'amicale des sapeurs-pompiers de Maisons-Alfort a demandé l'attribution, à titre exceptionnel, d'une subvention de 1 500€ pour l'année 2022 ;

VU l'avis favorable des membres de la commission Administration Générale, Finances et Urbanisme du 12 décembre 2022 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**


**ARTICLE UNIQUE** : Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit de l'amicale des Sapeurs Pompiers de Maisons-Alfort

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU  
REGISTRE MM. LES MEMBRES PRESENTS**

**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Transmission en Préfecture  
le 16/12/2022  
Publié ou notifié  
le 16/12/2022  
Le Maire  
  
Igor SEMO



  
Igor SEMO  
Maire de Saint-Maurice  
Vice-Président de Paris Est Marne&Bois

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun, territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maurice, étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet et elle pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois*